

DÉLIBÉRATION N°014 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 28 mars 2025

Date de convocation : le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie, et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés : M. COUDERT Loïc

Procuration : aucune

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

Objet : SUBVENTION POUR LA CLASSE DÉCOUVERTE CM1-CM2 DU RPI 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Monsieur Morand, Directeur de l'École de Sadroc (RPI Sadroc, Saint-Bonnet, Saint-Pardoux-L'Ortigier) d'aide au financement d'une classe découverte concernant les élèves de CM1 et CM2 qui se déroulera à l'Île d'Oléron du 7 au 11 avril 2025.

8 élèves domiciliés sur notre commune sont concernés, il propose le versement d'une participation de 60€ par enfant, soit 480 € arrondis à 500€ qui seront virés au compte de l'Association : USEP Sadroc.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité:

- ✓ **Le versement** d'une subvention de 500 € à l'Association : USEP Sadroc pour cette Classe Verte.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 28 mars 2025.

Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : 29 mars 2025